



Ville de Montréal

Description  Qualification  
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels  Fonctionnaires  Contremaîtres  Autres

Préposé(e) **PRÉPOSÉ(E) AU SERVICE (GARAGE) (cpro-)**

Code Groupe de traitement  
*gr. 10 code 112c*

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'entretien des véhicules et appareils motorisés de la Ville ainsi que l'opération de certains appareils tels que la dépanneuse, la grue, le chariot élévateur ou autres.

Le travail s'accomplit sous surveillance et selon les procédés en usage. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Il est principalement tenu d'assurer les services usuels que requiert le fonctionnement normal des véhicules et appareils et de réparer certaines déficiences mineures. Un employé de rang supérieur contrôle le travail accompli.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Fait le plein de carburant; vérifie le niveau du lubrifiant dans le carter, la transmission, le différentiel ou toute autre composante; ajoute de l'huile ou remplace l'huile usée par de la neuve, selon les besoins; graisse diverses parties mobiles des véhicules et appareils.
2. Veille au maintien de la quantité voulue d'eau dans le radiateur, la batterie, le lave-glace; ajoute l'antigel nécessaire dans le radiateur.
3. Vérifie la pression d'air des pneus; change les roues; fait des ajustements mineurs aux freins; répare et pose les chaînes à neige.
4. Ajuste les phares; remplace les graisseurs, les filtres; vérifie les ressorts; change des contacts divers: allumage, phares, essuie-glace, chaufferette, feux de signalisation; effectue certains raccords aux canalisations électriques.
5. Recharge ou change les batteries; remplace les câbles, les supports; nettoie les balais mécaniques, remplace les brosses et les ajuste; adapte des pelles à neige à certains véhicules et remplace divers câbles d'acier tels que l'étrangleur du carburateur, le câble de l'accélérateur du moteur et les câbles des remorqueuses.

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature

*[Handwritten signature]*

jour mois année Signature

14 12 93

*[Handwritten signature]*  
*[Handwritten signature]*  
Suite au verso   
1 sur 4  
06.20.938-4 (06-83) R

PRÉPOSÉ(E) AU SERVICE (GARAGE)

6. Lubrifie tous genres de véhicules ou d'appareils lourds et légers: autos, camionnettes, camions, balais mécaniques, niveleuses, chasse-neige, tracteurs, rouleaux motorisés, ponts roulants, pelles mécaniques, motocyclettes, tondeuses à gazon, compresseurs, pompes; lors des inspections, excluant les inspections statutaires et de catégorie "B", constate les défauts et les signale à son supérieur.
7. Applique un enduit protecteur contre la rouille; effectue de menus travaux à la peinture ou à la carrosserie tels que pose de plaques rivées, vissées ou soudées. *pe em*
8. Exécute, sur la route, ou en atelier divers travaux simples de service: remplace un pneu, une batterie, une courroie, ~~de ventilateur, un alternateur, un démarreur,~~ des feux de signalisation, des phares avant; remorque les véhicules en panne; conduit divers appareils aux endroits spécifiés; remplace des palettes de souffleuses, procède à la pose et la dépose de certaines composantes mécaniques lors du remorquage telles que l'arbre de transmission, l'essieu de traction, etc. *pe em*
9. Localise les perforations des chambres à air; nettoie les parties endommagées et les répare; teste par immersion les chambres à air réparées.
10. Démonte et examine les pneus; retire les corps perforants et obture les perforations; remonte les pneus sur les roues et les gonfle à la pression voulue et s'assure du respect des normes de sécurité entourant la manipulation des pneus.
11. Nettoie et examine les roues pour déceler toute défec-tuosité possible; s'assure que les chambres à air ou les jantes sont pourvues de valves en bon état, procède à l'équilibrage statique et dynamique des roues et des pneus.
12. Avertit son supérieur en cas de défec-tuosités majeures; prépare les demandes de matériel nécessaire; veille à la propreté des lieux. *pe em*
13. Exécute des travaux simples de soudure à l'arc <sup>oxyacétylénique</sup> (dépannage) ou oxyacétylénique et se sert, au besoin, de torches oxyacétyléniques pour le coupage ou le chauffage de métaux. *pe em*
14. Opère certains appareils tels que la dépanneuse avec ou sans fardier, la grue, le chariot élévateur ou autres pour l'exécution de certaines tâches reliées au remorquage de véhicules, au transport, au soulèvement et au déplacement de lourds fardeaux, etc.; procède à la vérification des chaînes, des crochets et des élingues mis à leur disposition.

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature

jour mois année Signature

*[Signature]*

14 12 93

*[Signature]*  
*[Signature]*  
 8 SERP

PRÉPOSÉ(E) AU SERVICE (GARAGE)

15. S'assure du bon fonctionnement, de l'entretien et du maintien en bon état de propreté de son appareil ou des lieux de travail.

Pour la Ville de Montréal

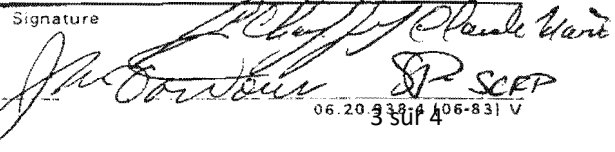
Pour le Syndicat

Signature



jour mois annee Signature

17 12 93



JP SCFP



Ville de Montréal

Description  Qualification  
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels

Fonctionnaires

Contremaîtres

Autres

Code

Code

Code Groupe de traitement

PRÉPOSÉ(E) AU SERVICE (GARAGE)

QUALITÉS REQUISES

Connaissances:

- . des pratiques, des méthodes et de l'outillage utilisés dans l'exécution du travail;
- . des divers véhicules et appareils motorisés et de leur entretien courant;
- . des éléments de la mécanique d'appareils motorisés;
- . des mesures de prudence et de sécurité à observer dans la distribution de l'essence;
- . de l'opération des appareils motorisés concernés, de leur fonctionnement, de leur entretien ordinaire, de leur mécanisme, de leur capacité et de leurs limites;
- . des mesures de prudence et de sécurité à observer lors de l'opération des appareils.

Habilités:

- . à utiliser l'outillage nécessaire au travail;
- . à effectuer de menus travaux d'entretien et de réparation;
- . à conduire tous genres de véhicules ou d'appareils motorisés;
- . à maintenir les appareils en bon état de propreté et de fonctionnement, à les graisser et à y faire les ajustements mineurs nécessaires.
- . à décrire avec exactitude les circonstances d'accidents;
- . à faire preuve de tact et de courtoisie.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'École d'entraînement des chauffeurs de la Ville. Détenir un permis provincial classe 1.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction: Savoir lire, écrire et parler le français et quelques connaissances théoriques pertinentes à la fonction.

Expérience: Quelques expériences pertinentes à la fonction.

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature

jour mois année | Signature

14 12 93

Signature  
D. SEFP

Suite au verso